

# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 27 mars 2019 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 18 h 00.

#### **SONT PRÉSENTS**

Madame la mairesse

Kathy Poulin

Monsieur le conseiller Monsieur le conseiller Madame la conseillère Jean-François Giasson (District 1)
Carl De Montigny (District 5)

Manon Paquin (District 6)

#### **SONT ABSENTS**

Madame la conseillère Monsieur le conseiller Dominique Forget (District 2) Mathieu Bouthillette (District 3)

Monsieur le conseiller

Guy Séguin (District 4)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

#### **EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Madame Sophie Charpentier

Directrice générale et secrétaire-

trésorière

\*\*\*\*\*\*

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2 Constatation de la régularité de la séance du conseil
- 3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 4 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 mars 2019
- 5 Certificats de crédits
- 6 Travaux publics
  - **6.1** Adjudication Prolongement de l'égout sanitaire et de l'aqueduc sur le chemin de l'Ermitage et la route 117 Appel d'offres 2019-002
  - **6.2** Adjudication Services professionnels Mesure des eaux parasites du réseau d'égout sanitaire Appel d'offres 2019-001
- 7 Loisirs et culture
  - **7.1** Autorisation Tournage de la série Marika Territoire de la Municipalité du Village de Val-David
- 8 Documents déposés
  - **8.1** Dépôt du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière Règlement numéro 727-1
- 9 Levée de la séance



#### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

#### 2 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

#### 3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune personne n'était présente dans l'assistance.

19-03-071

#### 4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 mars 2019 soit adopté, tel que présenté.

#### **ADOPTÉE**

#### 5 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Aucun certificat de crédit n'est requis pour l'instant pour les résolutions numéros 19-03-072 et 19-03-073 compte tenu qu'il s'agisse de dépenses préliminaires en lien avec des règlements d'emprunt à venir.

#### **6 TRAVAUX PUBLICS**

19-03-072

5

#### 6.1 ADJUDICATION - PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE ET DE L'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DE L'ERMITAGE ET LA ROUTE 117 - APPEL D'OFFRES 2019-002

**ATTENDU** l'appel d'offres effectué concernant le prolongement de l'égout sanitaire et de l'aqueduc sur le chemin de l'Ermitage et la route 117 - Appel d'offres 2019-002;

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions s'est tenue le 21 mars 2019, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé une soumission sont les suivantes:



Soumissionnaires	Montants (taxes en sus)
Excapro inc.	171 696,92 \$
Construction T.R.B. inc.	181 953,12 \$
Les Excavations Labelle inc.	207 787,97 \$
Les Entreprises Claude Rodrigue inc.	157 372,90 \$
Inter Chantiers inc.	265 966,21 \$
Construction Monco inc.	172 768,00 \$

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission présentée par Les Entreprises Claude Rodrigue inc. comme étant conforme;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à Les Entreprises Claude Rodrigue inc., au montant de 136 875,75 \$ (plus les taxes applicables), le tout conformément à la soumission reçue, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH);

**QUE** les sommes soient payables à même le règlement d'emprunt numéro 727-1 prévu à cet effet sous réserves des approbations requises par la Loi par le MAMH;

**QUE** la compagnie Les Entreprises Claude Rodrigue inc. soit informée qu'aucune dépense ne peut être encourue par la Municipalité avant l'entrée en vigueur du règlement à l'exception d'un montant n'excédant pas 5% du montant total du règlement;

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### ADOPTÉE

6.2 ADJUDICATION - SERVICES PROFESSIONNELS - MESURE DES EAUX PARASITES DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE - APPEL D'OFFRES 2019-001

**ATTENDU** la demande de soumissions effectuée concernant les services professionnels pour la mesure des eaux parasites du réseau d'égout sanitaire;

19-03-073



**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions s'est tenue le 22 mars 2019, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions conformes sont les suivants:

Soumissionnaires	Pointage final
Avizo Experts-Conseils inc.	15,71
EnviroServices inc.	18,45

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à EnviroServices inc., étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit 18,45, le tout conformément à la soumission reçue le 22 mars 2019, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent pour une somme totale de 61 765,00 \$ (plus les taxes applicables);

**QUE** les sommes soient payables à même le règlement d'emprunt à être adopté pour les fins de l'agrandissement du système de traitement des ouvrages, sous réserves des approbations requises par la Loi;

**QUE** la compagnie EnviroServices inc. soit informée qu'aucune dépense ne peut être encourue par la Municipalité avant l'entrée en vigueur du règlement à l'exception d'un montant n'excédant pas 5% du montant total du règlement;

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE**

#### 7 LOISIRS ET CULTURE

7.1 AUTORISATION - TOURNAGE DE LA SÉRIE MARIKA -TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-

DAVID

19-03-074

ATTENDU la demande de la société de production Téléfiction inc.;

1748

8.1

19-03-075



### Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un tournage pour une série web et télévisuelle jeunesse qui aura lieu entre le 15 et le 29 mars 2019 sur le territoire des municipalités de Val-Morin et Val-David;

**ATTENDU** l'obtention des autorisations nécessaires auprès des propriétaires des locations choisies;

**ATTENDU** une fenêtre de tournage en voiture le 29 mars 2019 sur le chemin des Boisés-Champêtres;

**ATTENDU QU'**un drône survolera le territoire de la Municipalité le 29 mars 2019;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la société de production *Téléfiction inc.* à effectuer un tournage sur le territoire de la Municipalité, entre autres, sur le chemin des Boisés-Champêtres le 29 mars 2019;

**QUE** les mesures de sécurité soient prises lors du tournage en voiture, soit le port de dossard par l'équipe de tournage ainsi que l'installation de cônes pour la visibilité et le contrôle de la circulation.

#### **ADOPTÉE**

#### 8 DOCUMENTS DÉPOSÉS

# 8.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 727-1

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 727-1 modifiant le règlement numéro 727 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 114 000 \$.

#### 9 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 27 mars 2019 soit levée à 18 h 10.

1749



**ADOPTÉE** 

Kathy Poulin

Présidente d'assemblée

Kathy Poulin

Mairesse

Sophie Charpentier, MBA
Directrice générale et secrétaire-

trésorière